

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS SAINT-HONORÉ, A PARIS.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Précis historique et impartial de la séance du 23 février, l'an quatrième de la liberté françoise.

Dès le 21 et le 22, les Feuillans, avec quelques patriotes trompés, avoient voulu s'emparer de la salle de l'assemblée pour des prétendues conférences. Le patriote Calon, Jacobin incorruptible, et président du comité d'inspection, ne voulut jamais permettre cette profanation du temple des loix. Il résista courageusement aux instances d'un grand nombre de ses collègues estimables, aux sophismes des grands phraseurs, et ne se laissa point intimider par les menaces des spadassins de l'assemblée.

Le comité de division fut donc le rendez-vous de ces schismatiques. C'est là qu'après les débats les plus tumultueux, il fut résolu de faire le lendemain la motion de ceder la salle de l'assemblée aux députés, qui, les jours où il n'y auroit point de séance du soir, voudroient se réunir fraternellement, pour conférer sur les objets qui seroient à l'ordre du jour.

Le sieur Mouisset, député de Lot et Garonne, se chargea de la présenter comme motion d'ordre. Le président Dumas étoit des leurs. — Il accorda la parole à Mouisset et la lui maintint, malgré les observations des amis de l'ordre et de la paix, qui réclamoient les grandes questions qui étoient à l'ordre du jour. — M. Vergniaux fut un de ceux qui motiva cet ordre du jour sur la nécessité de soumettre à la police ordinaire de la municipalité les députés non-réunis en l'assemblée nationale ; d'où il étoit aisé de conclure qu'on ne pouvoit pas leur permettre de s'assembler dans un local non-soumis à l'inspection des magistrats du peuple. L'ordre du jour fut rejetté à une majorité effrayante. Il fallut discuter l'insidieuse motion Mouisset.

M. Grangeneuve la combattit avec cette logique persuasive qui le caractérise. Il démontra que les conférences privées servant à discuter et préparer les décrets ; les séances du corps législatif n'offriroient au peuple aucune discussion qui pût l'intéresser aux succès des travaux de l'assemblée nationale : il démontra que ces conférences privées ne seroient autre chose que des comités généraux réduits en systême ;



tandis que ces comités n'étoient, dans la constitution, qu'une dérogation extraordinaire à la loi salutaire de la publicité des séances du corps législatif. Il en conclut, avec raison, que la motion Mouisset portoit une atteinte indirecte à la constitution, que ses partisans se vantoient de vouloir toute entière. Il termina par demander la question préalable sur cette motion. La même majorité qui avoit rejetté l'ordre du jour, rejetta la question préalable.

Le seul parti qui restoit aux patriotes étoit de préférer des séances publiques à des conférences privées, où les intrigans pouvoient impunément conspirer contre la liberté du peuple françois. Vous sentez le besoin de vous réunir tous les soirs, dirent Merlin et Albite : eh bien ! tenons tous les soirs des séances publiques, jusqu'à l'épuisement des matières que nous avons à traiter. La priorité est réclamée pour cette proposition : le président Dumas prononce qu'il y avoit du doute. — L'appel nominal est réclamé, et une majorité de trois cents soixante-douze, contre deux cents soixante-trois, donne la victoire aux patriotes. Ceux qui sentoient le besoin de se réunir, ne voulurent pas souscrire à une réunion publique : ceux qui avoient dit aux patriotes qu'ils n'avoient pas été envoyés pour aller aux Jacobins, mais pour faire des loix, ne voulurent pas d'une réunion qui seule pouvoit leur donner le caractère de législateurs. C'est ainsi que fut déchiré le voile dont ils couvroient leur amour hypocrite pour la constitution : ils se montrèrent à dé-

couvert après cette défaite momentanée, en demandant à grands cris, et dans le tumulte le plus scandaleux, que l'assemblée interdît à tous ses membres de présider, siéger ou assister aux séances publiques des sociétés populaires (celles des Feuillans sont secrettes). Ils découvrirent encore mieux leur haine pour ces sociétés, le plus ferme appui de la constitution, en s'opposant à une interdiction générale pour tous les lieux publics, jeux, cafés, etc., etc. Ce sous-amendement fit cependant connoître aux patriotes abusés le machiavélisme des intrigans qui avoient médité cette scène scandaleuse.

M. Mouisset, désespérant ainsi de faire passer sa motion, la retira, et invoqua l'ordre du jour. L'ordre du jour fut adopté aux deux tiers des suffrages, après huit heures d'une discussion que les seuls ennemis de la constitution avoient intérêt d'ouvrir et de continuer pour avilir l'assemblée nationale, s'ils ne pouvoient parvenir à détruire les sociétés qui ont juré de mourir pour la défense de la liberté.

Les membres du côté du roi avoient demandé de se réunir tous les soirs dans la salle de l'assemblée. Les patriotes leur proposent de s'y réunir pour y travailler au bonheur du peuple, sous les yeux de ce peuple si intéressé aux succès des travaux de ses représentans : les membres du côté du roi se refusent à une union si salutaire.

Les listes suivantes feront connoître aux citoyens ceux de leurs représentans qui ne parlent de la constitution que pour la renverser, et ceux que l'on calomnie, parce qu'ils en sont les plus fermes appuis.

Liste des députés qui ont voté pour la priorité de la motion de M. Merlin.

Députés.	*Départemens.*
Albite,	Seine inférieure.
Allain-Launay,	Finistère.
André de Logny,	Orne.
André de Tillot,	Vosges.
Antonelle,	Bouches-du-Rhône.
Arbogast,	Bas-Rhin.
Archier,	Bouches-du-Rhône.
Archinard,	Drome.
Aubert Dubayet,	Isère.
Audoy,	Tarn.
Audrein,	Morbihan.
Auguis,	Sèvres.
Azema,	Aude.
Baffoigne,	Landes.
Bagot,	Côtes-du-Nord.
Baignoux,	Indre et Loire.
Ballet,	Creuse.
Ballue,	Somme.
Barbotte,	Orne.
Barbou-Boisquetin,	Sarthe.
Barré,	Sarthe.
Bassal,	Seine et Oise.
Basire,	Côte-d'Or.
Beaupuy,	Dordogne.
Beauvais,	Paris.
Béguin,	Côte-d'Or.
Belin,	Aisne.
Benoit,	Cantal.
Bernard,	Charente inférieure.
Besançon Perrier,	Marne.
Bissy le jeune,	Mayenne.
Blancgilly,	Bouches-du-Rhône.
Blanchon,	Charente.
Bô,	Aveyron.
Bocrio,	Corse.
Bonnet de Mautry,	Calvados.
Bonneval,	Meurthe.
Bonnier,	Hérault.
Bordas,	Haute-Vienne.
Borie,	Corrèze.
Bosc (1),	Aveyron.
Boscary,	Paris.
Bouestard,	Finistère.
Boutry,	Calvados.
Bouvenot,	Doubs.
Bréard,	Charente inférieure.
Brés,	
Briand,	Finistère.
Briolat,	Haute-Marne.
Brissot,	Paris.
Brival,	Corrèze.
Broussonnet,	Paris.
Bruat,	Haut-Rhin.
Brugoux,	Lot.
Bruley,	Indre et Loire.
Brun,	Hérault.
Calmon,	Lot.
Calon,	Oise.
Cambon,	Hérault.
Caminet,	Rhône et Loire.
Capin,	Gers.
Carant,	Vosges.
Carnot l'aîné,	Pas-de-Calais.
Carnot le jeune,	Pas-de-Calais.
Carpentier,	Nord.
Cartier-St.-Réné,	Cher.
Causse,	Aude.
Cavellier,	Finistère.
Chabot,	Loire et Cher.
Charlier,	Marne.
Chassaignac,	Corrèze.
Chaubry de Laroche,	H.-Vienne.
Chaudron-Rousseau,	H.-Marne.
Chauvet,	Basses-Alpes.
Chazaud,	Charente.
Chazot,	Lozère.

(1) Avoit voté contre par assis et levé, et vota pour à l'appel nominal.

Députés.	*Départemens.*
Chedaneau,	Charente.
Choudieu,	Seine et Loire.
Clauzel,	Arriège.
Clement,	Meuse.
Cochet,	Nord.
Col,	Puy-de Dôme.
Colas,	Seine et Oise.
Collomb-de-Gast,	Rhône et Loire.
Condorcet,	Paris.
Corbel,	Morbihan.
Cornudet,	Creuse.
Coupé,	Oise.
Courtin,	Seine et Oise.
Courtois,	Aube.
Crestin,	Haute-Saône.
Crousse,	Meurthe.
Cuel,	Puy-de-Dôme.
Curée,	Hérault.
Dameron,	Nièvre.
Damourette,	Ardennes.
Dareau,	Hautes-Pyrénées.
Darneuilh,	Hautes-Pyrénées.
Debry,	Aisne.
Delacroix,	Eure et Loire.
Delafont,	Creuse.
Delaporte,	Haut-Rhin.
Delaunay de Mailly,	Somme.
Delaunay,	Maine et Loire.
Delcher,	Haute-Loire.
Deliars,	Ardennes.
Deliège,	Marne.
Demées,	Orne.
Deperet,	Haute-Vienne.
Decamps,	Gers.
Derpinassy,	Var.
Devaraigne,	Haute-Marne.
Deydier,	Ain.
Dherbez,	Basses-Alpes.
Dieudonné,	Vosges.
Digaultray,	Côtes-du-Nord.
Dochier,	Drôme.
Dorliac,	Garonne.
Dubois-Dubais,	Calvados.
Dubois de Bellegarde,	Charente.
Dubreuil-Chambardel,	Sèvres.
Dubuisson,	Seine et Marne.
Ducos,	Gironde.
Dufrexon,	Loire inférieure.
Duhem,	Nord.
Dumas-Champvanier,	Charente.
Dumoustier,	Charente inférieure.
Dupin,	Nièvre.
Dupont,	Indre et Loire.
Dupont-Grandjardin,	Mayenne.
Dupuy,	Lot.
Duquesnoy,	Pas-de-Calais.
Duval (de Greville),	Manche.
Duval,	Loire et Cher.
Duval (de Vitré),	Ille et Villaine.
Dyzes,	Landes.
Elie,	Morbihan.
Emmery,	Nord.
Eschasseriaux,	Charente infér.
Esnue-Lavallée,	Mayenne.
Espariat,	Bouches-du-Rhône.
Fabre,	Morbihan.
Fauchet,	Calvados.
Faye-Lacheze,	Corrèze.
Ferrieres,	Maine et Loire.
Filassier,	Paris.
Fiquet,	Aisne.
Font,	Arriège.
Foucher,	Cher.
Fouquet,	Cher.
François-Primaudiere,	Sarthe.
Fréciue,	Loire et Cher.
Gasparin,	Bouches-du-Rhône.
Gaudin,	Vendée.
Gaulmin,	Allier.
Gay de Vernon,	Haute-Vienne.
Gelin,	Saône et Loire.
Gelot,	Côte-d'Or.
Gensonné,	Gironde.
Genty,	Loiret.
Gertoux,	Hautes-Pyrénées.
Gibergues,	Puy-de-Dôme.
Gilbert,	Charente inférieure.
Girardin,	Oise.
Giroust,	Eure et Loire.
Glais de Bizoin,	Côtes-du-Nord.
Gobillard,	Marne.
Goffaux,	Maine et Loire.

Députés.	*Départemens.*
Golzart,	Ardennes.
Gossuin,	Nord.
Goubet,	Somme.
Goujon,	Oise.
Goupilleau,	Vendée.
Granet,	Var.
Grangeneuve,	Gironde.
Greau,	Yonne.
Grosse-du-Rocher,	Mayenne.
Guadet,	Gironde.
Guithou,	Côte-d'Or.
Guimberteau,	Charente.
Guitard,	Cantal.
Guyes,	Creuse.
Guiton-Morveau,	Côte-d'Or.
Hainselin,	Oise.
Hauffmann,	Seine et Oise.
Henrys,	Calvados.
Héraut-Séchelles,	Paris.
Hilaire,	Haute-Loire.
Hugot,	Eure.
Huguet de Fagonne,	Cher.
Huguet de Guret,	Creuse.
Hureau,	Ardennes.
Ichon,	Gers.
Ille,	Arriège.
Ingran,	Vienne.
Inizan,	Finistère.
Isnard,	Var.
Jagot,	Ain.
Jamont,	Haute-Loire.
Jard-Pauvillier,	Sèvres.
Jay,	Gironde.
Jolly,	Aisne.
Journu-Aubert,	Gironde.
Jovin Molle,	Rhône et Loire.
Juery,	Oise.
Laborey,	Haute-Saône.
Laboissière,	Lot.
Lacépède,	Paris.
Lacoste-Monlausier,	Lot.
Lafaye-des-Rabiers,	Charente.
Lagier-Lacondamine,	Drome.
Lagrévol,	Haute-Loire.
Laguire,	Gers.
Laloy,	Haute-Marne.
Lamarque,	Dordogne.
Lambert, de Belan,	Côte-d'Or.
Lamourette,	Rhône et Loire.
Laplaigne,	Gers.
Lariviere,	Calvados.
Lasource,	Tarn.
Laumont,	Calvados.
Laurens,	Haute-Loire.
Lautour-Ducharel,	Orne.
Lauze-du-Perret,	Bou.-du-Rhône.
Lebœuf,	Loiret.
Leboucher du Longchamp,	Orne.
Lebreton,	Ille et Vilaine.
Lechelle,	Charente.
Lecointre-Puiravaux,	2 Sèvres.
Lecointre,	Seine et Oise.
Leconte-de-Betz,	Orne.
Lécuret,	Haute-Saône.
Lefebvre,	Eure et Loire.
Lefessier,	Orne.
Legras,	Seine et Oise.
Lejosne,	Nord.
Lemailland,	Morbihan.
Lemesre,	Nord.
Lemoinevilleuve,	Manche.
Lemontey,	Rhône et Loire.
Lequinie,	Morbihan.
Leremboure,	Basses-Pyrénées.
Letutour,	Morbihan.
Levasseur,	Meurthe.
Leyris,	Gard.
Limousin,	Dordogne.
Lindet,	Eure
Lolivier,	Meuse.
Lomont,	Creuse.
Lonné,	Landes.
Lostalot,	Basses-Pyrénées.
Louvet,	Somme.
Lucat,	Landes.
Lucy,	Oise.
Maignen,	Vendée.
Maignet,	Puy-de-Dôme.
Mailhe,	Garonne.
Mailho,	Hautes-Pyrénées.
Mallarmé,	Meurthe.
Malassis,	Finistère.

Députés.	*Départemens.*	*Députés.*	*Départemens.*
Manchand,	Meuse.	Ritter,	Haut-Rhin.
Marant,	Vosgès.	Rivoallan,	Côtes-du-Nord.
Marbot,	Corrèze.	Robin,	Paris.
Marchand,	Loire et Cher.	Robouam,	Sèvres.
Martin,	Bouches-du-Rhône.	Rolland,	Mozelle.
Martin de Loches,	Charente.	Romme,	Puy-de-Dôme.
Martin,	Indre et Loire.	Rougier,	Yonne.
Martineau,	Vienne.	Roubaud,	Var.
Mathieu, d'Anlezy,	Bas-Rhin.	Rouede,	Haute-Garonne.
Manche,	Bouches du Rhône.	Rougier,	Haute-Loire.
Menceau,	Maine et Loire.	Roujoux,	Finistère.
Mericamp,	Landes.	Rousseau fils,	Sarthe.
Merlin,	Mozelle.	Rouyer,	Hérault.
Michaud,	Doubs.	Roux-Fasillac,	Dordogne.
Monnot,	Doubs.	Rnamps,	Charente inférieure.
Montaut,	Vienne.	Sabathier,	Cher.
Morand,	Côtes-du-Nord.	Sabliere-Lacondamine,	Isère.
Moreau,	Meuse.	Saladin,	Somme.
Morisson,	Vendée.	Sallengros,	Nord.
Moulin,	Puy-de-Dôme.	Salmon,	Sarthe.
Musset,	Vendée.	Sanlaville,	Rhône et Loire.
Niou,	Charente et Loire.	Saulnier,	Rhône et Loire.
Paganel,	Lot et Garonne.	Sautayra,	Drôme.
Papin,	Loire inférieure.	Sauvé,	Manche.
Pastoret,	Paris.	Schirmer,	Haut-Rhin.
Peraldi,	Corse.	Sers,	Gironde.
Perignon,	Garonne.	Siau,	Pirénées orientales.
Perreau,	Vendée.	Siblot,	Haute-Saône.
Petit,	Seine et Oise.	Sissous,	Aube.
Pierrot,	Ardennes.	Solomiac,	Aude.
Pierron,	Mozelle.	Soubeiran-de-St.Prix,	Ardèche.
Pinet,	Dordogne.	Soubrany,	Puy-de-Dôme.
Piorry,	Vienne.	Tailleter,	Dordogne.
Poisson,	Manche.	Tavernel,	Gard.
Pomiers,	Aveyron.	Teillard,	Cantal.
Pontard,	Dordogne.	Térède,	Orne.
Pozzo-Dibergo,	Corse.	Thévenel,	Rhône et Loire.
Prieur-Duvernois,	Côtes-d'Or.	Thibault,	Oise.
Projean,	Haute-Garonne.	Thuriot,	Marne.
Quinette,	Aisne.	Tocquot,	Meuse.
Rébout,	Ain.	Torné,	Cher.
Regnault,	Haute-Loire.	Turgau,	Landes.
Regnier,	Ain.	Vacher,	Ardèche.
Reverchau,	Saône et Loire.		

Liste des députés qui ont voté contre la priorité de la motion de M. Merlin.

Députés.	*Départemens.*
Adam de Sarguemines,	Mozelle.
Adam,	Indre et Loire.
Allard,	Vienne.
Allut,	Gard.
Amy,	Eure et Loire.
Anseaume,	Calvados.
Aveline,	Calvados.
Barris,	Gers.
Beaudin,	Ardennes.
Baumelin,	Haut-Rhin.
Bejot,	Seine et Marne.
Belière Duchesnay,	Eure et Loir.
Belot,	Aude.
Bergeras,	Basses-Pyrénées.
Bernard Dehery,	Yonne.
Bernard Dugny,	Meuse.
Bernier,	Aisne.
Besson,	Doubs.
Blanchard,	Pas de Calais.
Blanchon de Confolens,	Char.
Boerio,	Corse.
Boisseau,	Seine et Oise.
Bonnemère,	Maine et Loire.
Boullanger,	Seine inférieure.
Bournel,	Ardennes.
Bousquet,	Hérault.
Bravet,	Isère.
Bretocq,	Calvados.
Briche	Bas-Rhin.
Brulley de Sézanne,	Marne.
Brunck,	Bas-Rhin.
Calvet,	Arriège.
Carrez,	Meurthe.
Carlier,	Aisne.
Caret,	Haute-Saone.
Castel,	Calvados.
Cazel,	Garonne.
Champion,	Jura.
Chaponnet,	Aube.
Chappe,	Sarthe.
Chasteau,	deux Sèvres.

Députés.	*Départemens.*
Chauvet,	Basses-Alpes.
Chéron,	Seine et Oise.
Chirat,	Rhône et Loire.
Chouteau,	Maine et Loire.
Christinat,	Seine inférieure.
Claye,	Eure et Loire.
Codet,	Ille et Villaine.
Coppens,	Nord.
Coubé,	Tarn.
Couppé,	Oise.
Cretté,	Paris.
Croichel,	Jura.
Croizé,	Ille et Villaine.
Crublier d'Obterre,	Indre.
Crestin,	Haute-Saône.
Cunin,	Meurthe.
Dalibourg,	Mayenne.
Damas,	Ardèche.
Danthon,	Isère.
Desgranges,	Haute-Saône.
Debray Chaumont,	Somme.
Debry,	Paris.
De Kaussy Robecourt,	Somme.
Delaizire,	Côtes du Nord.
Delon,	Gard.
Delpierre,	Vosges.
Demartinecourt,	Côte-d'Or.
Depère,	Lot et Garonne.
Dubreuil,	Sèvres.
Destrès,	Allier.
Desgranges,	Haute-Saône.
Desportes,	Seine inférieure.
Desplaces,	Saône et Loire.
Desprez,	Manche.
Deusy,	Pas de Calais.
Dithurbide,	Basses-Pyrénées.
Dongois,	Hautes-Alpes.
Dorizy,	Marne.
Dorliac,	Garonne.
Drouin,	Meurthe.
Dubout,	Oise.

Députés.	*Départemens.*
Ducastel,	Seine inférieure.
Ducreux,	Aisne.
Dumolard, fils,	Isère.
Dupuy Montbrun,	Lot.
Durin,	Nièvre.
Duroussin,	Saône et Loire.
Duvant,	Rhône et Loire.
Duvoisin de la Serve,	H.-Vien.
Esperon,	Tarn.
Ezingeard,	Drome.
Faure,	Hautes-Alpes.
Fayolle,	Gonne.
Fleury,	Drome.
Foissey,	Meurthe.
Forfait,	Seine inférieure.
Fraissenel,	Ardèche.
Frondière,	Seine inférieure.
Gastellier,	Loiret.
Gentil,	Loiret.
Giroult, d'Avranches,	Manche.
Gohier,	Isle et Vilaine.
Gouyn,	Garonne.
Granet de Toulon,	B.-du-Rhône.
Grégoire aîné,	Seine inférieure.
Gréau,	Yonne.
Guinaud de l'Etanche,	Vienne.
Guilhou,	Loiret.
Haudouart,	Pas-de-Calais.
Hébert, de Moutfort-sur-Risle.	
Hennequin,	Allier.
Hua,	Seine et Oise.
Huet de Froberville,	Loiret.
Jahan,	Indre et Loire.
Jaucourt,	Seine et Marne.
Jodin,	Meuze.
Jollivet,	Seine et Marne.
Jouffret,	Allier.
Jouneau,	Charente inférieure.
Jounault, de Thouars,	Sèvres.
Journet,	Saône et Loire.
Juglar,	Basses-Alpes.
Kock,	Bas-Rhin.
Labastie,	Hautes-Alpes.
Lacoste-Montlausier,	Lot.
Lacuée jeune,	Lot et Garonne.
Lacretelle,	Paris.
Lafont-Ladebat,	Gironde.
Lafont,	Gironde.
Lambert,	Bas Rhin.
Lambert,	Côte d'Or.
Lameth (Théodore),	Jura.
Latané,	Gers.
Lavigne,	Lot et Garonne.
Lefranc,	Pas-de-Calais.
Legendre,	Eure.
Legressier,	Pas-de-Calais.
Lejosne,	Nord.
Lemaître,	Loire et Cher.
Léopold,	Eure et Loire.
Lepigeon de Boisval,	Manche.
Lerembourg,	Basses-Pyrénées.
Leroi, de Bayeux,	Calvados.
Leroi, de Lizieux,	Calvados.
Leroi, de Flagis,	Tarn.
Lesueur,	Orne.
Levasseur,	Meurthe.
Lobjoy,	Aisne.
Lortal,	Aveiron.
Loysel,	Aisne.
Logeran, de Fressac,	Lozère.
Lucas, de Botteville,	Seine inf.
Lucia,	Pyrénées orientales.
Maleprade,	Lot et Garonne.
Malus,	Yonne.
Mangin,	Mozelle.
Marie, de Nantes,	Loire infér.
Marie, de Prades,	Loire infér.
Marie, d'Avigneau,	Yonne.
Moreau,	Meuze.
Martin,	Charente.
Mathieu, de Strasb.	Bas-Rhin.
Masuyer,	Saône et Loire.
Ménard,	Gard.
Merlet,	Maine et Loire.
Merveilleux,	Charente infér.
Meunier,	Loiret.
Michaud,	Doubs.
Michel jeune,	Isle et Vilaine.
Michelon,	Haute-Vienne.
Michon, du Marais,	Rh. et Loire.
Mollerier,	Aveiron.
Monestier,	Lozère.

Députés.	*Départemens.*
Montault-Desilles,	Vienne.
Morel,	Marne.
Morivaux,	Jura.
Mourain.	Loire inferieure.
Moisset (1),	Lot et Garonne.
Muraire,	Var.
Naret,	Seine et Marne.
Nau,	Somme.
Nogaret fils,	Aveiron.
Paillet,	Meuze.
Pantin,	Eure.
Perrin,	Jura.
Philibert,	Var.
Piyre fils,	Gard.
Pouget,	Lot et Garonne.
Pressac Desplanches,	Vienne.
Prouveur,	Nord.
Prudhomme,	Aisne.
Pyrot,	Mozelle.
Quatremère-Quincy,	Paris.
Quatresols,	Seine et Marne.
Quelin,	Manche.
Rabusson,	Puy-de-Dôme.
Raffin,	Basses-Alpes.
Rameau,	Nièvre.
Ramel,	Lot.
Ramond,	Paris.
Regnard Claudin,	Seine et Marne.
Rever,	Eure.

Députés.	*Départemens.*
Ribès, de Perpignan,	Aude.
Riboud,	Ain.
Riquet,	Charente inférieure.
Rojou,	Sarthe.
Roubaud, de Crasse,	Var.
Ruet,	Allier.
Sage,	Rhône et Loire.
Salvage,	Cantal.
Sancerre,	Tarn.
Savonneau,	Loire et Cher.
Sedillez,	Seine et Marne.
Sebire,	Isle et Vilaine.
Servière,	Gironde.
Sevène,	Lozère.
Sevène,	———
Soret,	Seine et Oise.
Tarbé,	Seine inférieure.
Tardiveau,	Ille et Vilaine.
Tartanac,	Gers.
Tenon,	Seine et Oise.
Tesson,	Manche.
Thierriet,	Vendée.
Tillombois,	Loire.
Treilh-Pardailhan,	Paris.
Turpetin,	Loiret.
Verneuilh,	Dordogne.
Vaublanc,	Seine et Marne (2).
Vivier,	Indre.
Voysin Gartemp,	Creuze.

Liste des députés absens.

Députés.	*Départemens.*
Amat,	Hautes-Alpes.
Arena,	Corse.
Arsaud,	Aveiron.
Barbou,	Corrèze.
Barennes,	Gironde.
Bastide,	Ardèche.

Députés.	*Départemens.*
Batault,	Côte-d'Or.
Becquoy,	Haute-Marne.
Bello,	Indre et Loire.
Belleroche (1),	Vienne.
Benoiton,	Loire inférieure.
Bigot de Préameneu,	Paris.

(1) Auteur de la motion pour la destruction des sociétés patriotiques.

(1) Ayant appuyé, à plusieurs reprises, la motion de détruire les sociétés patriotiques.

Députés.	Départemens.
Bijon,	Saône et Loire.
Bohan,	Finistère.
Bouche,	Basses-Alpes.
Boucher,	Eure et Loire.
Bourzes,	Aveiron.
Bremontier,	Seine inférieure.
Brisson,	Loire et Cher.
Cailhasson,	Garonne.
Casamajor,	Basses-Pyrénées.
Casamajor,	Basses-Pyrénées.
Caubère,	Arriège.
Chaufton,	Loiret.
Chevalier Malibert,	Mayenne.
Clémanceau,	Maine et Loire.
Cornet,	Saône et Loire.
Courtot,	Haute-Saône.
Couthon,	Puy-de-Dôme.
Couturier,	Mozelle.
Dalloz,	Jura.
Debranges,	Marne.
Dehoulieres,	Maine et Loire.
Delacoste,	Charente inférieure.
Delfau,	Dordogne.
Delivet-St.-Mars,	Eure.
Delmas,	Haute-Garonne.
Dereboul,	Ardèche.
Derrien,	Côtes-du-Nord.
Destrem,	Aude.
Dubout,	Oise.
Dumoret,	Hautes-Pyrénées.
Dupertuis,	Indre.
Dupetitbois,	Ille et Vilaine.
Duphénieux,	Lot.
Escanyé,	Pyrénées orientales.
Euvremer,	Manche.
Fabre,	Aude.
Faché,	Aisne.
Faye,	Corrèze.
Ferrus,	Hautes-Alpes.
Fossard,	Eure.
Fournier,	Hautes-Pyrénées.
Français,	Loire inférieure.
François de Neufchâteau,	Vosges.
Fr. de Bunneville,	P. de Calais.
Frascy,	Nièvre.
Gaillard,	Drome.
Garran de Coulon,	Paris.
Garchery,	Saône et Loire.
Gaston,	Arriège.
Gaubert,	Puy-de-Dôme.
Gaudin,	Vendée.
Gausserand,	Tarne.
Germiniac,	Corrèze.
Girard,	Haute-Garonne.
Giraud,	Vendée.
Girod,	Ain.
Gorguereau,	Paris.
Gouvion,	Paris.
Guerin,	Sarthe.
Guilloud,	Isère.
Henry,	Calvados.
Hochet,	Seine inférieure.
Hugan,	Eure.
James,	Saône et Loire.
Lacombe,	Gironde.
Lacombe-St.-Michel,	Tarn.
Lecaron Mazancourt,	Oise.
Lecoz,	Ille et Vilaine.
Lefebvre,	Eure et Loire.
Leonetti,	Corse.
Leroy de Flagis,	Calvados.
Letellier,	Manche.
Maizieres,	Aube.
Massenet,	Bas-Rhin.
Massey,	Somme.
Mayerne,	Indre.
Mazuyer,	Saône et Loire.
Mengein,	Vosges.
Monneron,	Loire inférieure.
Mulot,	Paris.
Opinel,	Côte-d'Or.
Paigis,	Mayenne.
Pellicot,	Bouches-du-Rhône.
Perrin,	Jura.

(1) Avoit voté contre par assis et levé; il sortit à l'appel nominal, et rentra quand son tour fut passé.

Députés.	*Départemens.*	*Députés.*	*Départemens.*
Pierron,	Mozelle.	Rojou,	Sarthe.
Pietry,	Corse.	Rubat,	Ain.
Pillaut,	Seine et Oise.	Rubat fils,	Saône et Loire.
Pinchinat,	Basses-Alpes.	Rudler,	Haut-Rhin.
Poitevin,	Var.	Ruhl,	Bas-Rhin.
Quesnay,	Maine et Loire.	Sautereau,	Nièvre.
Quillet,	Somme.	Seranne,	Hérault.
Ramel,	Lot.	Theule,	Haute-Garonne.
Rataud,	Seine et Marne.	Thevenin,	Puy-de-Dôme.
Reynaud,	Haute-Loire.	Thorillon,	Paris.
Richard,	Mayenne.	Trunchon,	Oise.
Richard-Villiers,	Sarthe.	Valadier,	Ardèche.
Rivery,	Somme.	Vosgien,	Vosges.
Robin,	Aube.		

La société, dans sa séance du 26 février, a arrêté l'impression de cette liste et l'envoi aux sociétés affiliées.

BAZIRE, *député à l'assemblée nationale, président;* LOUVET, *vice-président;* CAMBON et BOUHIER, *députés à l'assemblée nationale;* L. BOSC, J. M. ROLLAND, ISAMBERT, *secrétaires.*

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théatre Italien.

